



# Contrat accompagné

## Formation sur mesure

## Le Contrat accompagné : une solution pour vous

Vous rencontrez des difficultés à trouver des salariés qualifiés dans votre secteur d'activité ?

Vous désirez former des salariés aux besoins et compétences spécifiques de votre entreprise ?

Vous ne trouvez pas de formation au poste/métier visé ?

Vous ne disposez pas de service de formation interne ?

Vous avez besoin d'être accompagné !

## Contrat accompagné

Le Contrat accompagné est proposé prioritairement aux TPE et PME dépourvues d'un service de formation interne identifié.

L'entreprise souhaite recruter un candidat éloigné de l'emploi et des qualifications requises car elle rencontre des difficultés à recruter des candidats formés et qualifiés au métier visé.

L'offre de formation est soit absente du territoire soit trop éloignée de l'entreprise, néanmoins elle dispose au sein de ses équipes des experts « métier » pour assurer la formation en interne.

Le parcours de formation doit s'adresser à des formations dites « métier industriel ». Les formations dites « transverse » sont exclues du dispositif.

## Une expertise au service de vos projets

Le Contrat accompagné s'appuie sur l'expertise technique d'un organisme de formation architecte (OFA) dans la mise en œuvre d'un parcours individualisé au vu du profil du candidat retenu par l'entreprise.

L'organisme de formation architecte est considéré comme un expert juridique et pédagogique accompagnant l'entreprise tout au long du parcours et lui permettant de compenser (portage pédagogique) le cas échéant l'absence « d'un service de formation interne structuré », propre aux grandes entreprises et indispensable pour faire reconnaître des pratiques de formation dites internes

## Les objectifs de la prestation

Le Contrat accompagné s'appuie sur la mise en œuvre d'un contrat de professionnalisation de type 3 (visant une qualification reconnue dans une classification d'une convention collective) dans le but de :



Faciliter le recours au contrat de professionnalisation



Faciliter le recours au contrat de professionnalisation des entreprises, plus particulièrement les TPE/PME



Renforcer les conditions de réussite et de l'intégration durable des alternants

## Notre méthodologie

- 1 L'entreprise contacte le conseiller en formation OPCO 2i
- 2 Le conseiller OPCO 2i élabore une étude de cadrage et d'opportunité
- 3 Le conseiller OPCO 2i valide le projet et présente les Organisme de Formation Architectes (OFA) référencés sur le territoire
- 4 Le conseiller OPCO 2i établit le bon de commande et le transmet à l'OFA.
- 5 L'OFA créé un référentiel métier propre à l'entreprise
- 6 L'OFA positionne le candidat sur le référencement
- 7 L'OFA créé un parcours de professionnalisation sur mesure (suivant les besoins de l'entreprise et ceux du candidat)
- 8 L'OFA structure et organise le parcours de professionnalisation
- 9 L'OFA accompagne l'entreprise dans le remplissage du CERFA
- 10 L'OFA outille et accompagne le tuteur, les formateurs de l'entreprise et le bénéficiaire
- 11 L'OFA assure la gestion et suivi administratif du contrat de professionnalisation

## Modalités de financement

### Coût pédagogique

Application des dispositions de l'accord de branche dont relève l'entreprise, **dans la limite d'un plafond de 4 000 €**, pouvant être porté à **6 000 € pour les publics « prioritaires »**, et dans la limite de 400 heures.

### L'accompagnement OFA

**2 000 € pour le 1<sup>er</sup> Contrat accompagné**, puis un tarif dégressif de 1 000 € à partir du 2<sup>ème</sup> Contrat accompagné pour une même entreprise et même poste.



Contrat accompagné est une solution novatrice d'OPCO 2i, permettant de structurer la pratique de l'apprenant qui acquière les bonnes méthodes dès le début et à temps complet.

La formation est ciblée selon le modèle de l'entreprise et nos méthodes de travail. Elle permet l'encadrement des apprenants et une professionnalisation accélérée proche du système de pépinière.

Les salariés apprécient le dispositif, qui leur permet de conserver un aspect scolaire où ils se sentent chapotés et accompagnés dans la transmission du savoir.

**Léa SOUSSAN**  
Associé gérant de  
l'entreprise CAMITEC



Le dispositif mis en place a permis de compléter notre processus d'intégration et de formation interne et en situation de travail (AFEST)

Nos deux collaborateurs se sentent pris en charge et valorisés dans l'entreprise. Cette reconnaissance est essentielle pour fédérer, créer de la confiance et de l'autonomie. Nos formateurs s'impliquent au quotidien, en donnant de leur temps. L'objectif est de fidéliser les collaborateurs et de les former à notre image.

**Nathalie JAULIE**  
AMARIX Group  
Human Ressources Manager

**Vous êtes intéressé.e ?**

Contactez votre conseiller en région